



## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Document :       | 04LAB004     |
| Code :           | 315610       |
| Nom du produit:  | AQUAGEN® DAC |
| Langue :         | FRA          |
| Édition (date):  | 01/01/2001   |
| Révision (date): | 01/03/2017   |
| Version :        | 11           |

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:

AQUAGEN® DAC

Décapant acide. Sols.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

AISE-P405: Décapant pour les sols. Procédé semi-automatique

AISE-P404: Décapant pour les sols. Procédé manuel

Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées:

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMINISTROS CIENTÍFICOS TÉCNICOS, S.A.U. (SUCITESA)

C/Comadrán 39, nave A6 - P.I. Can Salvatella - 08210 Barberà del Vallès (Barcelona) - España (Spain)

Tel. +34 902 12 14 11 - Fax. +34 902 12 14 19

info@sucitesa.com - www.sucitesa.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+34) 902 12 14 11 (Lundi au vendredi: 9: 00-13: 30 et 15: 30-18: 00)

Voir SECTION 4

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 - CLP

Skin Corr. 1 H314

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 - CLP

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

#### Mentions de danger (phrases H)

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

#### Mentions de mise en garde (phrases P)

P102 Tenir hors de portée des enfants

P260\_5 Ne pas respirer les vapeurs

P280\_13 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux



## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Document :       | 04LAB004     |
| Code :           | 315610       |
| Nom du produit:  | AQUAGEN® DAC |
| Langue :         | FRA          |
| Édition (date):  | 01/01/2001   |
| Révision (date): | 01/03/2017   |
| Version :        | 11           |

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### Information supplémentaire d'étiquetage

Ne pas avaler

Contient acide chlorhydrique

USAGE PROFESSIONNEL

### 2.3. Autres dangers / mentions:

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) Nº1907/2006, Annexe XIII.

Pas d'autres dangers connus.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Identificateur de produit:

AQUAGEN® DAC

### Substances dangereuses:

|  |  |
|--|--|
| CAS No. / EC No. / REACH No.             | 7647-01-0 / 231-595-7 / 01-2119484862-27-XXXX /  |
| Nom EC                                   | Hydrochloric acid... %   |
| Nom IUPAC                                | Hydrochloric acid...%  |
| Gammes de concentration - %              | < 10   |
| Classification CLP                       | H314: Skin Corr. 1- H335: STOT SE 3-   |
| Limites de concentration spécifiques CLP | Skin Irrit. 2; H315: 10% ≤ C < 25% STOT SE 3; H335: C ≥ 10% Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25% Eye Irrit. 2; H319: 10% ≤ C < 25% |
| Facteur M                                | ---  |

(\*) Pour le texte intégral des phrases mentionnées dans cette section, voir section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### Consultations Institut national de toxicologie :

EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Formule déposée Centre Anti-poisons de Paris Hôpital F.-WIDAL.Tf. 0140054848 · Centre Anti-poisons de Belgique Tf. 070245245

### 4.1. Description des premiers secours

NE JAMAIS LAISSER LA PERSONNE INTOXIQUEE SEULE. Si la personne a perdu connaissance, la placer sur le côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux semi-fléchis. Transporter la personne intoxiquée dans un centre hospitalier et, si possible, présenter l'étiquette ou le conditionnement.

#### Exposition par inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

#### Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Document :       | 04LAB004     |
| Code :           | 315610       |
| Nom du produit:  | AQUAGEN® DAC |
| Langue :         | FRA          |
| Édition (date):  | 01/01/2001   |
| Révision (date): | 01/03/2017   |
| Version :        | 11           |

### Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Exposition par inhalation

Sensation de brûlure, toux, difficultés respiratoires.

#### Contact avec la peau

Rougeurs, douleurs, brûlures cutanées graves.

#### Contact avec les yeux

Douleur, vision floue, brûlures profondes graves.

### Ingestion

Douleur abdominale, sensation de brûlure, diarrhée, vomissements.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques dessubstances, peuvent être trouvées dans la section 11.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, Mousse, Agents extincteurs secs.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

En cas d'incendie aux alentours, tous les agents extincteurs sont permis.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Peut dégager des émanations toxiques, corrosives, irritantes et suffocantes en cas d'incendie. Chlorure d'hydrogène (gaz), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), etc.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial

Protections : Équipement de protection chimique (habit, gants, protection yeux/visage, etc.). Appareil respiratoire autonome.

#### Recommandations:

Asperger avec de l'eau les récipients pour les maintenir froids. Éviter que les produits anti-incendie passent dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets d'incendie, ainsi que l'eau d'extinction polluée doivent être traités en accord avec les réglementations en vigueur.

## SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipe de protection personnel approprié. Voir SECTION 8. Ne pas les laisser passer par les égouts ou les cours d'eau. Si cela arrive, avertir les autorités pertinentes selon la législation locale.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit liquide: Retenir et prendre les déchets avec des matériaux absorbants (terre, sable et autres absorbants minéraux) et les déposer dans un récipient adéquat pour leur future élimination, selon la réglementation locale en vigueur.

Produit solide: Prendre les déchets et les déposer dans un récipient adéquat pour leur élimination future, selon la réglementation locale en vigueur. Voir SECTION 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir SECTIONS 8 et 13.



## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Document :       | 04LAB004     |
| Code :           | 315610       |
| Nom du produit:  | AQUAGEN® DAC |
| Langue :         | FRA          |
| Édition (date):  | 01/01/2001   |
| Révision (date): | 01/03/2017   |
| Version :        | 11           |

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la législation locale. Stocker les emballages entre 5 et 35°C dans un endroit sec, bien ventilé, loin des sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Il faut garantir une rotation appropriée des produits. Les produits les plus vieux doivent être les premiers à être utilisé. Ne pas stocker plus de 36 mois, délai de péremption estimé pour les produits stockés dans des conditions ambiantes appropriées.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir SECTION 1

### SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

FRANCE - Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle (Source: GESTIS - International limit values)

| CAS No./ Nom EC               |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| VALEURS LIMITES - 8 heures    | 5 ppm - 7,6 mg/m3 |
| VALEURS LIMITES - Court terme | 10 ppm - 15 mg/m3 |

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL) et Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Non disponible pour le mélange

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Les informations suivantes s'appliquent pour les utilisations indiquées dans le SECTION 1. Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section .Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

(L'information devrait être confirmée par l'évaluateur des postes de travail.)

#### Contrôles techniques appropriés

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

#### PRODUIT PUR - NON DILUÉ

##### Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection, selon la norme NF EN166, lorsqu'il y a risque d'éclaboussures.

##### Protection de la peau:

##### - Protection des mains:

Gants imperméables, selon la norme EN374.

##### - Autres :

Utiliser des vêtements de protection appropriés.

##### Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans les conditions d'utilisation recommandées.

##### Risques thermiques:

Pas de risques thermiques connus.



## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Document :       | 04LAB004     |
| Code :           | 315610       |
| Nom du produit:  | AQUAGEN® DAC |
| Langue :         | FRA          |
| Édition (date):  | 01/01/2001   |
| Révision (date): | 01/03/2017   |
| Version :        | 11           |

### SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Aspect:  | Liquide transparent        |
| Couleur :  | Incolore                   |
| Odeur:   | Caractéristique            |
| Seuil olfactif:  | Pas de données disponibles |
| pH:  | 1+-1                       |
| Point de fusion/point de congélation:                              | Pas de données disponibles |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:             | Pas de données disponibles |
| Point d'éclair:  | >90°C                      |
| Taux d'évaporation:  | Pas de données disponibles |
| Inflammabilité (solide, gaz):                                      | Pas de données disponibles |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'expl | Pas de données disponibles |
| Pression de vapeur:  | Pas de données disponibles |
| Densité de vapeur:   | Pas de données disponibles |
| Densité relative:  | 1,05+-0,01                 |
| Solubilité(s):   | Soluble dans l'eau         |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau:                             | Pas de données disponibles |
| Température d'auto-inflammabilité:                                 | Pas de données disponibles |
| Température de décomposition:                                      | Pas de données disponibles |
| Viscosité:   | Non pertinent              |
| Propriétés explosives:   | Non explosif               |
| Propriétés comburantes:  | Non comburant              |

#### 9.2. Information complémentaire:

Pas de données disponibles

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.2. Stabilité chimique:

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flamme, sources d'inflammation, pression, lumière solaire directe et manipulation inadaptée des emballages.

#### 10.5. Matières incompatibles:

Alcalis, hypochlorite, métaux et agents oxydants

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales. En cas de combustion, voir SECTION 5.



## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Document :       | 04LAB004     |
| Code :           | 315610       |
| Nom du produit:  | AQUAGEN® DAC |
| Langue :         | FRA          |
| Édition (date):  | 01/01/2001   |
| Révision (date): | 01/03/2017   |
| Version :        | 11           |

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données de test disponibles sur le mélange. Il fournit des informations sur les substances énumérées à la section 3

##### Toxicité aiguë:

|  |   |
|--|---|
| CAS No./ Nom EC                        | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %  |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | LD50 > 2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401                 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402         |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | LC50 (4H) 500-2500 ppmV (gas) - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 403 |

##### Corrosion / Irritation

|  |  |
|--|--|
| CAS No./ Nom EC                        | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %                                 |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Corrosif - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404  |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Corrosif - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405 |

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

|  |  |
|--|--|
| CAS No./ Nom EC                        | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %   |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Il n'est pas sensibilisait - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406      |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX |

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

|                    |  |
|--------------------|--|
| CAS No./ Nom EC    | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %   |
| Résultat / Méthode | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476 |

##### Cancérogénicité:

|                    |  |
|--------------------|--|
| CAS No./ Nom EC    | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %   |
| Résultat / Méthode | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451 |

##### Toxicité pour la reproduction:

|                    |  |
|--------------------|--|
| CAS No./ Nom EC    | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %   |
| Résultat / Méthode | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416 |

##### Toxicité à dose répétée:

|  |   |
|--|---|
| CAS No./ Nom EC                        | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %  |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Pas de données disponibles - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409   |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411      |
| Résultat / Voie d'exposition / Méthode | Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413 |



## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Document :       | 04LAB004     |
| Code :           | 315610       |
| Nom du produit:  | AQUAGEN® DAC |
| Langue :         | FRA          |
| Édition (date):  | 01/01/2001   |
| Révision (date): | 01/03/2017   |
| Version :        | 11           |

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données de test disponibles sur le mélange. Il fournit des informations sur les substances énumérées à la section 3.

#### 12.1. Toxicité

|   |  |
|---|--|
| CAS No./ Nom EC                           | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %   |
| Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce | LC50 (96h) / > 100 mg/l / Poissons / Lepomis macrochirus                           |
| Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce | EC50 (48h) / > 100 mg/l / Crustacés / Daphnia magna                                |
| Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce | EC50 (72h) / Pas de données disponibles / Algues / Pseudokirchneriella subcapitata |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

|                    |  |
|--------------------|--|
| CAS No./ Nom EC    | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %                           |
| Résultat / Méthode | Non pertinent / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301 |
| Autres :           | Substance inorganique. Non pertinent                         |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                 |                                      |
|-----------------|--------------------------------------|
| CAS No./ Nom EC | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %   |
| Résultat        | Substance inorganique. Non pertinent |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

|                 |                                      |
|-----------------|--------------------------------------|
| CAS No./ Nom EC | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %   |
| Résultat        | Substance inorganique. Non pertinent |

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

|                 |                                      |
|-----------------|--------------------------------------|
| CAS No./ Nom EC | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... %   |
| Résultat        | Substance inorganique. Non pertinent |

#### 12.6. Autres effets néfastes:

|                 |                                    |
|-----------------|------------------------------------|
| CAS No./ Nom EC | 7647-01-0 / Hydrochloric acid... % |
| Résultat        | Pas de données disponibles         |

### SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déversement du produit pur dans les égouts et les cours d'eau interdits. Les résidus et les emballages vides doivent être traités conformément à la législation en vigueur.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU

3264

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. - (Acide chlorhydrique)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport



## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Document :       | 04LAB004     |
| Code :           | 315610       |
| Nom du produit:  | AQUAGEN® DAC |
| Langue :         | FRA          |
| Édition (date):  | 01/01/2001   |
| Révision (date): | 01/03/2017   |
| Version :        | 11           |

8

### 14.4. Groupe d'emballage

III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir SECTION 2

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir SECTION 8

#### Exemptions pour format ADR:

5 litres par emballage intérieur / 30 kg par caisse.

#### Groupe de séparation IMDG:

1 - Acides

#### Polluant marin IMDG:

pas

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas transporté en vrac dans des citerne

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation des détergents - Règlement (CE) n ° 648/2004 et ses modifications:

Pertinent. Les tensioactifs utilisés dans la formulation des détergents , lorsque mentionnés dans le paragraphe suivant, répondent aux critères de biodégradation finale en aérobiose (minéralisation) établi dans le Règlement Européen (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Biodégradabilité = supérieur à 60% dans les 28 jours.

#### Teneur selon RÈGLEMENT (CE) Nº648/2004 sur les détergents :

Non pertinent.

#### Législation relative aux biocides - Règlement (CE) n ° 1451/2007 et des amendements:

Non pertinent

#### Règlements Cosmétiques - Règlement (CE) n ° 1223/2009 et des amendements:

Non pertinent

#### Règlements sur les Aérosols - Directive 2008/47/CE et ses amendements:

Non pertinent

#### Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Le produit est un mélange. Tous componentes han été enregistré, pré-enregistré ou en sont exempts de l'enregistrement REACH

#### Annexe XIV-REACH (liste des substances soumises à autorisation - SVHC)

Le produit ne contient pas de substances sur la liste des candidats qui seront considérés comme des substances extrêmement préoccupantes, selon l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

#### Registres :

Fabriqué en U.E.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange. Le produit contient des substances qui sont encore requises évaluation de la sécurité chimique.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Modifications dans le document:

01/03/2017 : Information ajusté conformément au règlement (CE) n ° 830/2015

12/01/2015 : Information ajusté conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe II

#### Texte intégral des phrases mentionnées à l'article 3



## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)

|                  |              |
|------------------|--------------|
| Document :       | 04LAB004     |
| Code :           | 315610       |
| Nom du produit:  | AQUAGEN® DAC |
| Langue :         | FRA          |
| Édition (date):  | 01/01/2001   |
| Révision (date): | 01/03/2017   |
| Version :        | 11           |

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires

**Abréviations et acronymes:**

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- OEDC - Organisation de coopération et de développement économiques
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur

PTE TRADUCCION

Il sera toujours de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter des mesures opportunes concernant la protection de la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement, en s'assurant que les moyens, les installations, le personnel impliqué et les services sont adaptés au stockage, à la manipulation et à l'emploi du produit, et que les exigences établies par la législation en vigueur sont toujours accomplies.

L'information rassemblée dans le présent document repose sur les connaissances actuelles et sur la législation applicable de la CE, dès que les conditions d'utilisation par les utilisateurs sont hors de notre connaissance et contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées dans le paragraphe 1 de ce document. Les utilisateurs doivent s'assurer que le produit est adapté à leurs besoins, et vérifier à ce titre les fins proposées dans la fiche, ainsi que les conditions spécifiques d'emploi, y compris au moyen d'essais préalables, si besoin. En conséquence, Suministros Científicos Técnicos, S.A.U. décline toute responsabilité dérivant de l'emploi inadapté du produit.

Le département technique de Suministros Científicos Técnicos, S.A.U., apportera une réponse à toutes les questions techniques posées par les utilisateurs.

La version en vigueur de ce document est uniquement disponible sur la page Web [www.sucitesa.com](http://www.sucitesa.com). Pour éviter la distribution de versions obsolètes, nous recommandons de ne pas en conserver de copies et de vérifier au préalable que le document n'a pas été modifié.